

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 03/11/25

Présents : MUFFAT JF /GREVAT J/ PASQUIER F /TROMBERT R/ PARISSET E/GREVAT B/COTTET O/ GREVAT K/GAYDON F/VALETTE JM/

Excusés : PUPPINI C/ CHANEY A/ BERTHAUD F/ Absents : -

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/09/25

Le ou les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'art. L 2121-20 de la loi 96-142 du 21/02/96 : néant

- Le conseil municipal a nommé MM PARISSET E, secrétaire de séance
- Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19H et la feuille de présence est élargée.
- Le quorum est atteint.
- Le compte rendu du conseil municipal du 22/09/25 est approuvé à l'unanimité
- Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose en question diverse : affaires diverses dont le point est fait d'entrée de séance
- néant

URBANISME

Le maire informe le conseil municipal sur le suivi des dernières demandes en matière d'urbanisme :
PC MR GUINOT : une rencontre a eu lieu à la CCHC avec le pétitionnaire et le responsable du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

MR GUINOT doit déposer des plans modificatifs

MR OWEN : dans l'attente de modification de plans concernant un garage prévu ouvert, qui a été fermé.

PISTE FORESTIERE

La piste est désormais tracée dans sa globalité et les bois sont en cours d'évacuation.

La piste sera reprise pour réaliser le profil final (talus, fossés, buse)

COUPE AFFOUAGERE

Pour information, la coupe va être réalisée à compter du 04/11/25.

Les 25 lots de 3m3 seront évacués et déposés aux « Communailles » par l'entreprise GERVAIS TRANSPORTS - Coût : 990 ETTC

Le conseil municipal donne son accord

PONT DE LA CROTTAZ

Le maire informe du compte rendu du service infrastructures du Département.

Enregistrement de fortes précipitations depuis le 20/10/25

Détection d'écoulements abondants des résurgences créant des mouvements de terrain

En attendant des études géologiques, les travaux sont arrêtés

Compte tenu de la situation, le projet de travaux et de mise en service du Pont de la Lappiaz devient urgent.

MISE EN PLACE DE FEUX TRICOLORES INTELLIGENTS AU CARREFOUR DU LAYDEVANT

Dans le cadre de la phase test des feux tricolores et pour la mise en sécurité du carrefour, la mairie a enregistré des retours positifs sur ce dispositif.

La zone de plots de signalisation va être réétudiée pour le passage des poids lourds et des cars.

DEMOLITION DE LA MAISON DE MR PEREZ

La démolition permet l'élargissement de la route

ECLAIRAGE DE L'EGLISE

De très bons retours ont été signalés. L'ensemble est très harmonieux.

Manque deux éclairages : monument aux Morts et statue de l'entrée qui vont être installés

Demande est faite auprès de l'entreprise DEGENEVE pour éteindre l'éclairage entre 1h et 7h du matin.

REPLACEMENT DU MOTEUR DE VOLÉE DES CLOCHES

Le maire informe d'une usure prononcée du dispositif d'inversion du moteur de mise en volée de la seconde cloche du clocher de l'église et générant des dysfonctionnements dans le moteur.

Le moteur date du début des années 60, par conséquent, il convient de remplacer ce moteur usagé.
Coût du remplacement / 3 079.31 ETTC

Le conseil municipal donne son accord pour le remplacement.

ECOLE – CLASSE DE MER

Le conseil municipal prend connaissance du projet de classe de mer et découverte présentée par la Directrice de l'école Blancheneige.

Le séjour est prévu du 21/04/26 au 30/04/26 à Belle Ile en Mer – Le Domaine de Bruté

2 classes du CP au CM2 – 36 élèves et 3 adultes

Coût du séjour : 26 799 ETTC

Répartition du budget : 1/3 APE, 1/3 mairies, 1/3 Département.

ACQUISITION D'UN MOTOCULTEUR CHASSE-NEIGE ET BALAYEUSE

Des devis sont à l'étude concernant cette acquisition

M Jérôme Grevat se renseignera auprès des Ets VAUDAUX ;

DECORATION DE NOEL

Une décoration de Noël est prévue : à la Touvière, au Laydevant, au Crêt, à l'école Blancheneige.

CAMPING DU LAYDEVANT

Le maire informe le conseil municipal d'un projet de MM PAIS pour une future gestion et aménagement du camping.

LOCATION DES GITES COMMUNAUX

Dans le cadre des travaux à effectuer aux gîtes communaux.

Les travaux sont répertoriés lors de l'état des lieux avec le locataire.

Les travaux sont effectués par les services techniques communaux.

En aucun cas la commune ne paye de facture de travaux sans avis préalable du service technique qui remonte les informations à la mairie.

Un cahier des charges va être établi et joint au contrat de location.

11 NOVEMBRE

Mardi 11/11/2025 à 10h30 au Monument aux Morts

Suivi d'un apéritif à Blancheneige

Lecture de textes et chants par les enfants de l'école

MARCHE DE NOEL

Le marché de Noël est prévu le dimanche 30/11/25 devant l'école Blancheneige

Vu le Maire d'ESSERT ROMAND

MUFFAT JF



6. Senel